



Résiliation contrat avec fournisseur chauffagiste nouvelle constr

Par **Niels**, le **23/01/2010** à **17:08**

Bonjour,

j'ai signé un contrat avec un chauffagiste en juillet 2009 pour ma maison en construction. Les travaux du chauffagiste n'ont pas encore commencés et cela est normal, nous attendons d'abord que d'autres travaux soient effectués. De ce côté là tout est en ordre.

Cette entreprise de chauffagiste est en redressement judiciaire mais ils nous disent que tout va bien;

Cependant j'aimerais vraiment résilier mon contrat avec eux pour travailler avec un autre fournisseur;

1. ai je le droit?
2. un acompte de EUR1500 avait été versé à la signature: si je peux résilier mon contrat, ai je le droit de leur réclamer cette somme
3. Comme rien n'est mentionné dans le contrat, j'ai peur de nous pouvoir faire marche arrière, et si je le fais; j'ai peur que l'entreprise me demande des indemnités

Merci pour votre aide.